



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14/12/2020 N° 5

L'an deux mille vingt et le quatorze du mois de décembre le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

Etaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, M. GENIEYS, J. GIVERSO, S. LECAS, E. TERRIN.

Absents : V. TASSIN, F. ROUGEAUD.

Pouvoirs : Muriel CHRISTIAN a donné pouvoir à Stéphane LECAS ; Jean-Michel GUIBERT a donné pouvoir à Lucas GUIBERT ; Hélène CASPARI a donné pouvoir à François FERAUD.

ORDRE DU JOUR :

- Convention encombrants
 - Convention bibliothèque/CCAPV
 - Convention prestation extra-scolaire
 - Convention restaurant scolaire.
 - Modification statut SIERT.
 - Approbation aménagement forestier ONF
 - Rapport Assainissement non collectif CCAPV.
 - Rapport RPQS Déchets CCAPV.
-

Secrétaire de Séance : Eliane TERRIN

Rédaction : Christine ROBARDET

1° APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES ET DU PROCES-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2020 ET DU 2 NOVEMBRE 2020.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 2 novembre 2020 et les procès-verbaux du 21 septembre 2020 et du 2 novembre 2020. Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

2° DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire.

Il s'agit de :

- 1) Acte d'engagement Remise Henry.
- 2) Acte d'engagement Poste à Chlore.
- 3) Location appartement Maison Lovera à Madame VANNASCHE et appartement cabinet Médical à Madame TERRILLON.
- 4) Renégociation contrat d'assurance suite à des consultations – Signature à la SMACL.
- 5) Diverses concessions de terrains cimetièrre.
- 6) Dépôt de dossier subvention :
 - ANS JO Tennis.
 - D.E.T.R. 2021 : Ecole Numérique ; Sécurisation du domaine public ; Rénovation des Rues 2^{ème} Tranche.
 - D.S.I.L. 2021 Sécurisation du domaine public.
 - Amende de police : Sécurisation du domaine public.
 - D.R.A.C. AMO : Citadelle Tranche 3 et 4.
 - REGION AMO : Citadelle Tranche 1, 2 et 3.
 - D.R.A.C. : Sécurisation Citadelle.
 - REGION : Sécurisation Citadelle.
 - FODAC : Sonorisation et numérotation.

3° CONVENTION ENCOMBRANTS

Monsieur le Maire rappelle que la CCAPV a créé un service encombrant sur l'ensemble de son territoire, ce qui soulève un problème au niveau d'Entrevaux et du centre ancien où le véhicule de la CCAPV n'est pas adapté à notre village. Ainsi, la commune d'Entrevaux collecte les encombrants pour le compte de la CCAPV sans pour l'instant être remboursé. Il a donc été réalisé un calcul sur deux agents, une matinée par mois pour un montant de 2 395,32 € annuel. Une convention a donc été établie afin que la commune d'Entrevaux puisse se faire rembourser.

Il est procédé au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur François FERAUD s'abstient et vote pour Hélène CASPARI. Il s'abstient car la CCAPV n'a pas pris en compte la difficulté du village, ils se déchargent de leur responsabilité et demandent beaucoup aux villages et les employés municipaux ont de ce fait beaucoup de travail.

4° CONVENTION BIBLIOTHEQUE/CCAPV

Monsieur le Maire rappelle que la CCAPV a pris la compétence « bibliothèque ». La commune met à disposition gratuitement les locaux de cette bibliothèque, à charge pour la CCAPV des frais de fonctionnement, environ 2000 €/an qui seront déduits des attributions de compensation.

Monsieur Stéphane LECAS, dubitatif, souligne que nous allons perdre la bibliothèque dans ces conditions. D'une manière ou d'une autre la bibliothèque n'est plus de la compétence communale.

Monsieur François FERAUD souligne également qu'une fois de plus la commune n'est plus chez elle et que si par hasard l'intercommunalité venait à décider de faire fermer la bibliothèque d'Entrevaux, nous n'avons aucuns moyens de les en empêcher. Aujourd'hui nous avons des bénévoles formidables et il faut prendre conscience que le jour où il n'y a plus de bénévoles, il n'y aura peut-être plus de bibliothèque.

Madame Michèle GENIEYS demande pourquoi est-ce que cela est passé à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que la majorité était pour ce transfert.

Monsieur Daniel COTTON demande s'il n'est pas possible d'établir la convention pour une seule année.

Il est procédé au vote.

Eliane TERRIN, Stéphane LECAS, Michèle GENIEYS, François FERAUD, Joël GIVERSO, Daniel COTTON, Hélène CASPARI et Muriel CHRISTIAN s'abstiennent.

Lucas GUIBERT, Jean-Michel GUIBERT, Eric BONIFASSI, Paola BOYRON et Gérard DONNINI sont pour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5° CONVENTION DE PRESTATION EXTRA-SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'extra-scolaire est également de la compétence de l'intercommunalité, depuis le 1^{er} janvier 2019 et qu'ainsi notre personnel communal qui

travaillait parfois sur l'extra-scolaire ne le fait plus aujourd'hui et qu'il est possible de conventionner afin de pouvoir leur faire réaliser des heures sur l'extra-scolaire.

Après avoir pris connaissance de la convention, cette dernière est adoptée à l'unanimité.

6° CONVENTION RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec l'ESMS en 2019. Cette convention est renouvelable une fois par an par reconduction expresse. Elle cadre l'ensemble des fournitures et l'approvisionnement des repas.

Monsieur François FERAUD souligne qu'il a été très agréablement surpris par la qualité des menus et félicite tous les intervenants qui contribuent à cette distribution.

Monsieur le Maire souligne que cela contribue à tirer vers le haut les repas des pensionnaires.

Après avoir pris connaissance de la convention, cette dernière est adoptée à l'unanimité.

7° MODIFICATION DES STATUTS DU SIERT

Monsieur le Maire rappelle le contexte du SIERT qui est connu par l'ensemble du conseil municipal et qui a été longuement débattu. Il souligne qu'il y a une modification sur l'appel des cotisations et que de nouveaux statuts ont été adoptés en octobre 2020 au niveau du SIERT qui modifient l'article 7, ce qui va provoquer de fortes augmentations des cotisations dès 2021 et ne permettent plus, de ce fait aux communes de faire appel aux fonds de concours. Cela apparaît comme un point très négatif et Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas adopté ces nouveaux statuts au sein du SIERT. Monsieur Stéphane LECAS rapporte qu'en étant contre nous perdons 3 000€.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer, sinon le vote d'Entrevaux sera considéré comme acquis.

Monsieur Stéphane LECAS vice-président du SIERT expose que dans ce contexte il se rallie à la décision du conseil municipal d'Entrevaux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de ne pas approuver ces statuts.

Monsieur François FERAUD demande à ce que dès le 15 décembre 2020 il y ait un référé (auprès du tribunal administratif) pour annulation des statuts. Madame Paola BOYRON demande la suppression de cet article qui serait néfaste à la commune.

Où l'exposé du Maire, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8° APPROBATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER ONF

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été présenté deux fois en conseil municipal et a été reporté. Lors de la séance du 21 septembre 2020 il avait été prévu de prendre un contact avec l'ONF, qui a eu lieu par visio conférence et certains élus y ont eu accès. Après avoir pris connaissance des présentations et d'un nouveau schéma envoyé par l'ONF, ils proposent d'adopter ce rapport. Cela induit une cotisation annuelle de 104 € à verser à l'ONF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9° RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCAPV

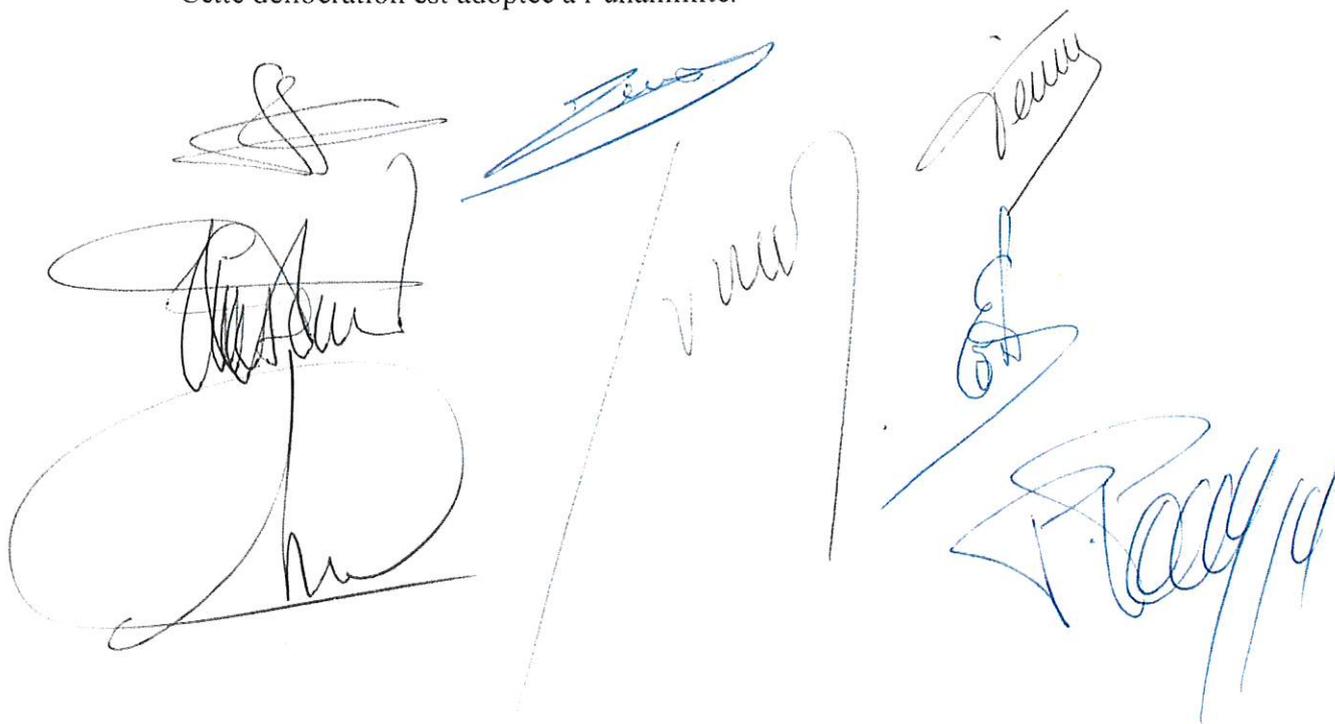
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil municipal valide la prise de connaissance de ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10° RAPPORT RPQS DECHETS CCAPV

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire que le conseil municipal valide la prise de connaissance de ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are several smaller, more legible signatures, some of which appear to be names like 'V. V. V.' and 'J. J. J.'.

